



# LES FINANCEMENTS ET PROGRAMMES EUROPEENS (INTRA ET EXTRA COMMUNAUTAIRES)

## STRATEGIE EUROPE 2020 ET FONDS EUROPEENS

Plus de 94 % du budget de l'UE sont destinés aux **512 millions de citoyens**, aux régions, aux villes, aux agriculteurs et aux entreprises, dans les États membres et dans d'autres pays du Monde.

80 % du budget de l'UE sont gérés par des autorités nationales ou régionales. La plupart des projets financés par l'UE sont sélectionnés et gérés par les États membres.

Toutes les politiques de l'Union européenne (UE) ont pour objectif commun de favoriser la croissance économique et sociale et l'emploi dans le cadre de la Stratégie Europe 2020, pour faire face à la crise et aux grands défis de l'UE.

Ces objectifs sont mis en œuvre à travers un cadre financier pluriannuel défini pour les 28 États membres pour 7 ans. Pour la période 2014-2020, il s'élève à **960 Mds €**.

L'Union Européenne (UE) répond donc avec l'ensemble de son portefeuille et de ses outils aux

**questions diplomatiques, sécuritaires, financières, commerciales et de coopération humanitaire.**

L'UE octroie des fonds pour soutenir des projets qui poursuivent ses objectifs de développement et offre des contrats publics.

Trois types principaux de financement existent :

### 1. LES SUBVENTIONS

La Commission européenne accorde des subventions en faveur des projets ou organisations qui soutiennent les intérêts de l'UE ou qui participent à la mise en œuvre d'un programme ou d'une politique de l'Union. Les subventions sont octroyées pour l'exécution de projets déterminés, généralement au terme d'une procédure publique dénommée « appel à propositions ». Les PME et autres parties intéressées peuvent répondre aux appels à propositions lancés dans différents domaines.



Le financement de l'UE est disponible pour les entreprises de toute taille : prêts commerciaux, microfinance, garanties et capital-risque. Chaque année, l'UE soutient plus de 200.000 entreprises.

#### Principales sources de financement pour les PME notamment :

- **COSME** (Competitiveness of Enterprises and Small and Medium-sized Enterprises) : Garanties aux PME pour les prêts principalement jusqu'à 150 000 €.
- **Horizon 2020 (H2020)** : Financement de projets de recherche et de développement dans les domaines : industries durables à faible émission de carbone, énergies sûres et propres, déchets, eau, approvisionnement durable en matières premières.
- **Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE)** : Financement des projets destinés à compléter les nouvelles technologies dans les réseaux européens des transports, énergétiques et numériques.
- **Politique de cohésion** : La politique de cohésion de l'Union vise à réduire les disparités économiques qui subsistent entre les régions d'Europe. Le soutien aux PME constitue une priorité. Chaque État membre de l'UE détermine les conditions d'octroi de ce soutien dans des programmes opérationnels, en fixant ses priorités de financement et assume la responsabilité de la gestion des fonds de cohésion sur son territoire.

## 2. LE « PLAN JUNCKER » : Plan d'investissement pour l'Industrie en Europe

Ce mécanisme mis en place en juillet 2015 doit répondre à la situation de sous-investissement observée en Europe depuis l'éclatement de la crise en 2007-2008. Le plan Juncker finance la réalisation de projets industriels. Il poursuit 3 objectifs:

- éliminer les obstacles à l'investissement
- fournir visibilité et assistance technique aux projets
- faire un usage plus judicieux des ressources financières de l'UE

Dans ce cadre, le Fonds Européen pour les Investissements Stratégiques (FEIS), intervient par l'intermédiaire d'une garantie européenne à la Banque européenne d'Investissement (BEI) sur des projets cofinancés par cette dernière. Tout porteur de projet, public ou privé, peut présenter son projet à la BEI.

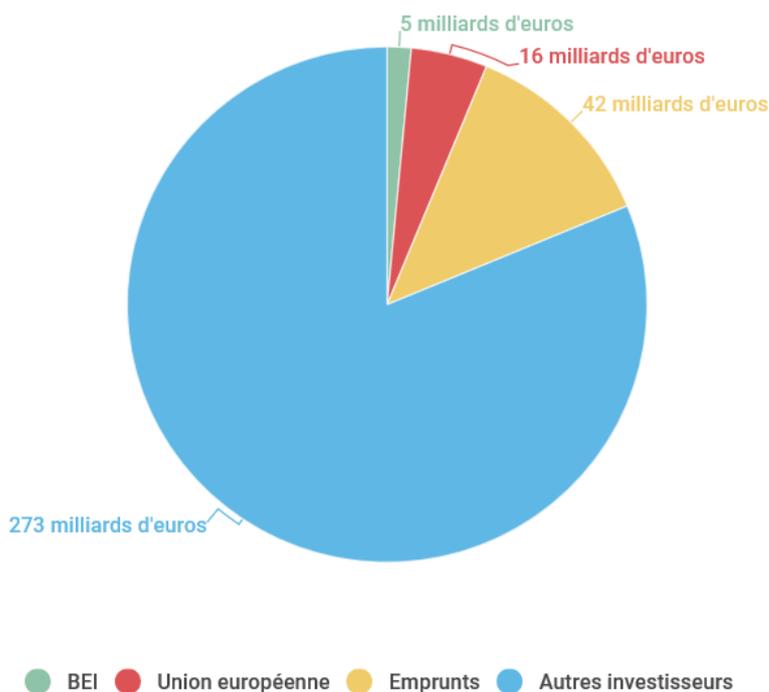
### **Le plan Juncker a mobilisé plus de 315 Mds € d'investissements entre 2015 et 2018, et prévoit un total de 500 Mds € d'ici 2020.**

Le nouveau règlement financier, qui définit l'ensemble des règles et procédures de mise en oeuvre du budget de l'UE, est entré en vigueur le 2 août 2018, à la suite d'une décision du Parlement européen et du Conseil. A l'avenir, la multitude d'instruments financiers de l'UE actuellement disponibles pour soutenir l'investissement en Europe sera regroupée au sein du programme InvestEU qui sera mis en oeuvre de 2021 à 2027. S'appuyant sur la réussite du Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI) du plan Juncker, InvestEU visera à mobiliser 650 Mds € supplémentaires sur cette période.

Le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) constitue le pilier financier et le principal volet du plan d'investissement. Il est en grande partie géré par la Banque européenne d'investissement (BEI), elle-même bras financier de l'Union européenne. Les deux autres piliers du plan Juncker sont la Plateforme européenne de conseil en investissement et le Portail européen des projets d'investissement.

- Le Plan Juncker dispose d'une mise initiale de 21 Mds € de crédits publics. Ce montant se décompose en un fonds de garantie de 16 Mds € tirés du budget de l'Union européenne et d'une contribution de 5 Mds € de la BEI. D'après les projections de la Commission européenne, ces 21 Mds initiaux devaient permettre d'emprunter sur les marchés (obligations) pour atteindre 63 Mds utilisables par la BEI. En y ajoutant diverses contributions publiques et privées, on atteint 315 Mds € d'investissements sur 3 ans, soit 15 fois le montant initialement disponible. On parle "d'effet de levier".

### Le financement du plan Juncker



Ce programme a déjà produit des résultats encourageants pour la France comme pour l'ensemble de l'UE et constitue un exemple concret d'utilisation efficace des ressources publiques européennes.

A mi-2018, **la France est le 1<sup>er</sup> bénéficiaire** en termes de volumes d'approbation (avec 43 Mds € d'investissements générés) mais l'ensemble des pays de l'UE ont été couverts sur une grande diversité de secteurs (Recherche & Développement/innovation, transition énergétique, appui aux PME et ETI industrielles par ex.).

### 3. LES MARCHES PUBLICS

La Commission européenne recourt à des marchés publics pour se procurer les biens et services dont elle a besoin en vue d'assurer le bon fonctionnement des institutions dont ses 52 agences ou encore la mise en application des programmes : études, assistance technique, formation, conseils, organisation de conférences, services publicitaires, documentation écrite et équipement informatique....

Les fournisseurs sont sélectionnés au moyen d'appels d'offres publiés par les directions générales, les bureaux et les agences européennes à travers toute l'Europe.

Les marchés publics dans les États membres de l'UE sont régis par la directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics. A partir de 135 000 € (pour les marchés de fournitures et de services) un avis de marché est publié au Journal officiel de l'UE (JOUE).

Toute entreprise enregistrée dans l'UE, a le droit de participer à des marchés publics dans d'autres pays de l'UE en répondant à des appels d'offres.

## L'UNION EUROPEENNE, 1<sup>ER</sup> BAILLEUR DE FONDS AU MONDE POUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT

L'objectif de l'UE est de promouvoir les valeurs fondamentales européennes de la paix, de la sécurité, du développement durable et du développement humain dans le monde entier.

Apportant environ 55% de l'aide publique mondiale au développement, l'UE le plus important donateur d'aide au développement au monde, ainsi que le premier partenaire commercial et le premier investisseur étranger pour la quasi-totalité des pays dans le monde.

L'UE mène des missions de gestion de crise, de maintien de la paix et de lutte contre la pauvreté dans les pays les plus démunis du Globe. Elle fournit assistance, secours et protection aux victimes de catastrophes d'origine naturelle ou humaine.

**Période 2014-2020** : Les instruments de financement de l'aide extérieure atteignent près de **90 Mds €**. 40% de ce montant transitent par des organisations internationales ou des pays bénéficiaires.

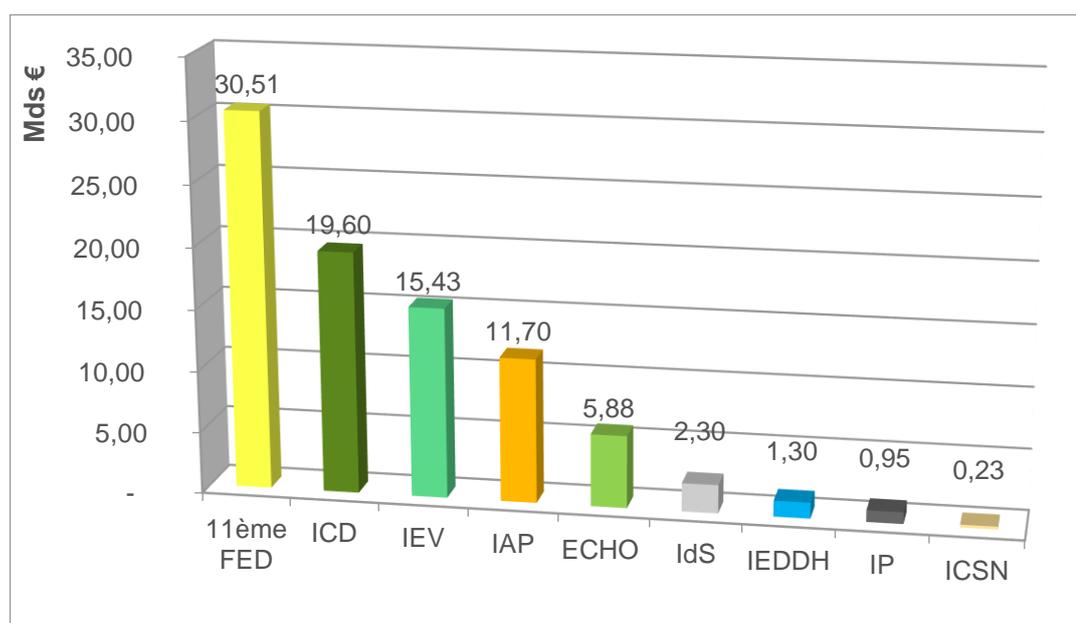
Ces instruments financent un grand nombre de projets chaque année, qui sont ouverts aux entreprises françaises. Ils concernent tous les secteurs d'activités : développement durable et environnement, santé, agroalimentaire, nouvelles technologies, eau, industrie, énergies, BTP et infrastructures, transports, conseil et formation, etc.

**Période 2021-2027** : La Commission propose d'augmenter les investissements dans les actions extérieures de 26 % pour atteindre 123 Mds € dans le cadre du prochain budget de l'Union.

Le nouveau budget à long terme entraînera une importante modernisation de la dimension extérieure de son budget. Il améliorera l'efficacité et la visibilité des politiques extérieures de l'Union, renforcera la coordination avec les politiques internes et dotera l'UE de la flexibilité nécessaire pour réagir plus rapidement aux nouvelles crises et aux nouveaux défis.

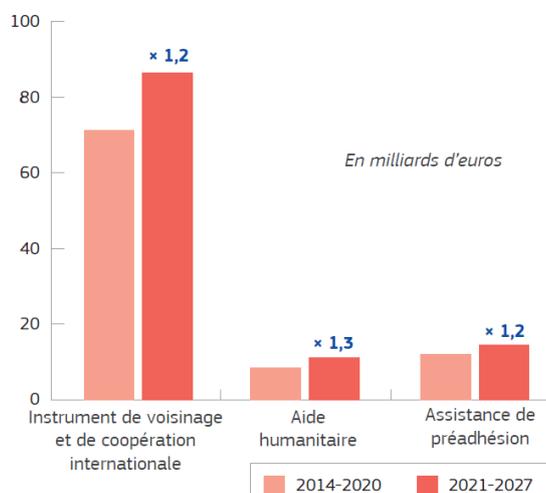
### Principaux instruments de l'aide communautaire extérieure (2014-2020)

Source : Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères



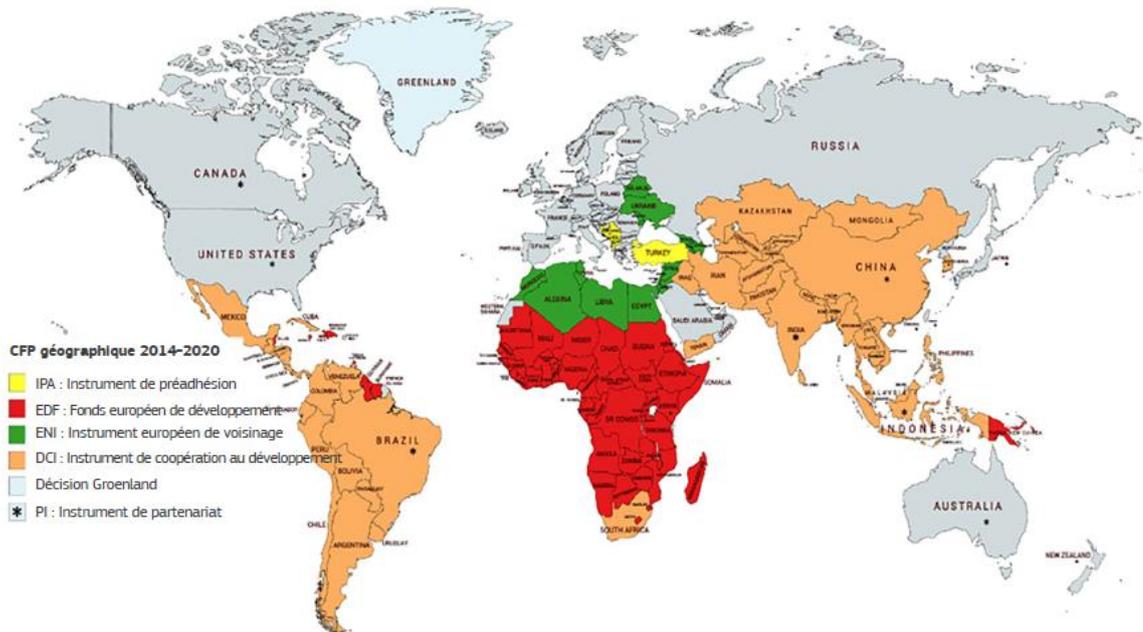
Les principaux instruments d'aide extérieure sont les suivants :

- ▶ **FED : Fonds européen de développement** : le FED fait l'objet d'accords entre pays destinataires des fonds et pays bailleurs. Le FED est ainsi doté de 30,5 Mds € sur la période 2014-2020. Il est réservé aux pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique).
- ▶ **ICD : Instrument de coopération au développement** : L'ICD est doté de 19,6 Mds € sur la période 2014-2020. Il est destiné aux pays en développement ou semi-industrialisés.
- ▶ **IAP : Instrument d'Aide à la Pré-adhésion** : cet instrument a pour but de rapprocher les pays candidats de l'UE et les états déjà membres. Ses priorités sont le renforcement des capacités administratives, la coopération et les infrastructures transfrontalières, le développement rural et des ressources humaines. Son budget 2014-2020 de 11,7 Mds € est réparti entre pays candidats (déclarés ou potentiels).
- ▶ **IEV : Instrument Européen de Voisinage** : il est doté de 15,4 Mds d'€ pour 2014-2020 et est destiné aux pays du pourtour méditerranéen et d'Europe orientale hors UE non couverts par l'IAP. Il se concentre sur le dialogue et le soutien aux réformes, le rapprochement législatif et le soutien aux capacités administratives.
- ▶ **ECHO (European Civil Protection and Humanitarian Aid Operations)** : La Direction générale de la protection civile et les opérations d'aide humanitaire assure la fourniture de l'aide humanitaire d'urgence de l'UE tant à l'intérieur de l'UE qu'à l'extérieur de l'UE.
- ▶ **IcSP : Instrument contribuant à la Stabilité et à la Paix** : cet instrument a vocation à appuyer les initiatives en matière de sécurité et les actions de consolidation de la paix dans les pays partenaires. Cet instrument met l'accent sur la réaction et la préparation aux crises, la prévention des conflits et la consolidation de la paix.
- ▶ **IEDDH : Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme** : cet instrument fournit une aide au développement et à la consolidation de la démocratie et de l'État de droit, ainsi qu'au respect de l'ensemble des Droits de l'homme et des libertés fondamentales.
- ▶ **IP: Instrument de Partenariat** : Il est dédié à la coopération avec les pays qui jouent un rôle majeur dans l'économie mondiale, afin de défendre les intérêts stratégiques de l'Union européenne et de proposer des solutions aux problématiques mondiales (sécurité énergétique, changements climatiques, protection de l'environnement,...). Cet instrument contribue également à la diplomatie économique de l'Union et à la diffusion de la stratégie «Europe 2020». Son budget 2014-2020 est de 954 M €.
- ▶ **ICSN: Instrument de sécurité et de coopération nucléaire** : cet instrument finance des mesures destinées à améliorer la sûreté nucléaire et la protection radiologique ainsi que la mise en œuvre de contrôles de sûreté effectifs et efficaces dans les pays tiers. L'enveloppe de l'ICSN s'élève à 225,3 M € pour la période 2014-2020.



Source : Commission européenne

## Instruments géographiques actuels



Le budget d'aide extérieure est principalement géré par deux directions générales de la Commission européenne :

- **DG DEVCO**, la Direction générale de la coopération et du développement international (chargée principalement des instruments FED et ICD) ;
- **DG NEAR**, la Direction générale des négociations pour le voisinage et l'élargissement (chargée des instruments IEV et IAP).

Ces dernières années, la Commission européenne a très largement diversifié les modes d'acheminement de son aide extérieure. Les contrats de marchés gérés directement par la Commission (depuis le siège à Bruxelles ou par ses délégations dans les pays bénéficiaires) sont passés de 20% environ du total des contrats en 2012 à 5,5% en 2017. Les subventions destinées à financer les projets portés principalement par les ONG et les organisations de la société civile représentent 16% du total des contrats et demeurent très majoritairement gérés par la Commission. Une part importante des projets (17,6%) est à présent confiée en gestion indirecte aux pays bénéficiaires, qui bénéficient en outre d'appui budgétaire à hauteur de 15% du total. Enfin la Commission délègue largement ses fonds à des organismes tiers : organisations internationales (Agences des Nations Unies, Banque Mondiale, banques régionales de développement) pour un total de 24% du total, aux agences développement des Etats Membres pour 13% du total, ainsi qu'au groupe de la BEI pour 2,7% du total.

Dans le domaine de l'action extérieure de l'UE, les nouvelles règles financières ont conduit à mettre à jour le PRAG (Guide pratique) des procédures pour les contrats d'aide extérieure financées par le budget de l'UE et le Fonds européen de développement (FED). Une matrice des principaux changements et une version en modifications apparentes sont disponibles sur le site de DEVCO.

Parmi les nombreuses modifications on peut retenir l'alignement sur les règles des marchés intra-UE en matière de date butoir pour l'envoi des offres (date d'envoi et non plus date de réception), les entités ayant signé une lettre d'engagement sont considérées de facto comme des sous-traitants, des preuves d'expérience doivent être fournies pour les experts, la possibilité de demander des clarifications lors de la phase d'expression d'intérêt, la modification des clauses d'exclusion et des obligations contractuelles (financement du terrorisme, blanchiment d'argent, sociétés boîte aux lettres, exploitation et abus sexuel,...) et les capacités financière, économique, professionnelle et technique sont alignées sur 3 ans, voire 5 ans pour les travaux. On notera également que l'augmentation du plafond à 1 M€ des montants unitaires des contrats cadres devrait avoir des conséquences sur le nombre de contrats de services.

## PART DES OPERATEURS FRANÇAIS DANS LES CONTRATS DE MARCHES ET DE SUBVENTIONS DE L'AIDE EXTERIEURE DE L'UE

**Les opérateurs français ont confirmé en 2017 leur 1ère place pour les contrats de marchés et de subventions.**

Source : Représentation de la France auprès de l'UE à Bruxelles (RPUE)

D'après les statistiques publiées par la Commission Européenne, les contrats de marchés (services, travaux et fournitures) et de subventions générés par l'aide extérieure européenne représentent, **en 2017, 4,3 Mds €** soit environ 29% du volume total de l'aide, dont près de 60% ont été attribués à des opérateurs européens.

En 2017, avec 466 M € (Marchés : 281 M€ soit 25% de la part UE et Subventions : 185 M€ soit 13% de la part UE) la France maintient sa première place des pays européens devant le Royaume-Uni (343 M€), la Belgique (325 M€), l'Allemagne (279 M€), et les Pays-Bas (236 M€).

Les procédures d'appels d'offres et demandes de subventions sont lourdes et complexes et seuls des opérateurs aguerris ont des chances de succès.

Les opérateurs doivent prendre en compte les priorités de la Commission :

- désengagement progressif du financement direct des infrastructures (aide projet) et réorientation de son action dans les infrastructures vers les outils de mixage prêts-dons,
- baisse régulière des montants alloués aux appels d'offres de marchés, principalement marchés de services et de travaux, gérés directement par la Commission ou ses délégations, qui sont passés de 20 % environ du total des engagements annuels en 2012 à seulement 5,5 % en 2017,
- la part importante des passations de marchés dans un cadre de gestion indirecte par les pays bénéficiaires (17,6% du total des contrats en 2017).

Les informations concernant les bénéficiaires des financements de l'Union peuvent être consultées à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/contracts\\_grants/beneficiaries\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/contracts_grants/beneficiaries_fr.htm)  
[http://ec.europa.eu/budget/fts/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/budget/fts/index_en.htm)

Source : Cette fiche a été élaborée avec l'aide de la **Représentation Permanente de la France auprès de l'UE** à Bruxelles – RPUE : **Pôle Entreprises & Coopération (PEC)**

**Pour en savoir plus sur le PEC :**

Consultez la Lettre d'information bimestrielle du Pôle Entreprises et Coopération qui propose un panorama de l'actualité européenne concernant l'aide extérieure, l'accès au marché et l'appui aux PME.

Des informations sur les travaux à Bruxelles dans ces domaines sont susceptibles de vous intéresser directement : grandes orientations de l'UE, opportunités de financement, conclusions de groupes de travail et séminaires...

Si vous souhaitez vous inscrire à la Lettre du PEC (gratuite<sup>o</sup>, il vous suffit d'adresser un courriel à l'adresse suivante : [benedicte.vlaemynck@dgtresor.gouv.fr](mailto:benedicte.vlaemynck@dgtresor.gouv.fr)

POUR ALLER PLUS LOIN

Procurez-vous le dossier thématique « **Banques de développement et agences bilatérales** » - l'ouvrage sera disponible dès la mi-mars 2019



Découvrez dans ce dossier actualisé en janvier 2019 le fonctionnement des principales banques de développement et des agences bilatérales ainsi que des conseils indispensables pour aborder leurs marchés. La Banque mondiale, les banques régionales de développement sont présentées en détail (mission, stratégies, procédures de passation des marchés et d'enregistrement pour les consultants).

Abonnez-vous à la **base de données PROAO de Business France**, pour suivre les appels d'offres et recrutements de consultants financés par les banques de développement, contact : [proao@businessfrance.fr](mailto:proao@businessfrance.fr).

Participez aux **événements organisés par le Service Organisations Internationales et Bailleurs de Fonds (OIBF)** de Business France, en France, en Europe et dans de nombreux pays en développement : <http://events-export.businessfrance.fr/agenda-oibf/>

Pour en savoir plus merci de contacter Sylvie Buhot Chef de projets Marchés publics UE-Turquie-Balkans--Maghreb & Egypte - Service OIBF Business France <http://events-export.businessfrance.fr/agenda-oibf/>

**© 2019 - BUSINESS FRANCE**

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse de Business France, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L.335-2 et L.335-3 du code de la propriété intellectuelle.

**CLAUSE DE NON-RESPONSABILITE**

Business France ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. Business France ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.

**AUTEUR****BUSINESS FRANCE PARIS**

Service Organisations Internationales et Bailleurs de Fonds  
OIBF

Adresse : 77 Bd Saint Jacques 75014 PARIS

Rédigée par : Sylvie BUHOT, Chef de projets OIBF

Version initiale du 20/10/2017 - remise à jour le 01/03/2019 et  
validée par Cécile Antony-Clonts, Chef du Service OIBF